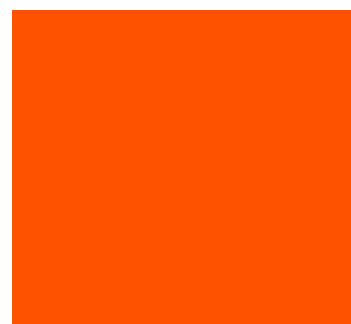


GRANDIR EN MILIEU RURAL

Appel à projets

2025



Grandir en milieu rural - Appel à projets 2025

La MSA se mobilise pour les familles. Parce que pour elles, accéder à des services qui facilitent et animent leur quotidien est indispensable à leur qualité de vie, la MSA propose « Grandir en milieu rural » (GMR).

Une offre destinée à accompagner les territoires ruraux dans le développement de services aux familles.

Avec « Grandir en Milieu Rural », la MSA se donne les moyens d'agir pour la mise en œuvre des politiques enfance-jeunesse ainsi que le financement d'actions et de projets dont l'objectif est de répondre concrètement aux besoins prioritaires des familles.

L'appel à projets 2025 de la MSA MPN

Dans le cadre de son plan d'action sanitaire et sociale 2021-2025, la MSA Midi-Pyrénées Nord poursuit son engagement dans l'accompagnement des territoires les plus ruraux en mobilisant l'offre institutionnelle « Grandir en Milieu Rural ».

Depuis 2023, le Comité d'action sanitaire et sociale a choisi d'organiser l'appel à projets sur deux périodes de l'année.

Par cet appel à projets, elle invite l'ensemble des acteurs locaux des territoires ruraux agissant sur le champ de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse et de la parentalité, à intervenir sur des axes prioritaires tels que la prévention santé, la mobilité, la citoyenneté, le renforcement des solidarités entre les générations, le numérique...

Elle souhaite soutenir le développement et l'amélioration de l'offre de services en milieu rural (création, extension ou adaptation de service), mais également la mise en œuvre de projets d'animation dynamisant les territoires.

1. Pour les acteurs de l'enfance et de la jeunesse des territoires ruraux éligibles

Cet appel à projets est destiné à l'ensemble des acteurs locaux de l'enfance-jeunesse des territoires ruraux ciblés, qu'il s'agisse d'une association, d'une commune ou intercommunalité, tous peuvent présenter leur(s) projet(s).

2. Dans les territoires les plus ruraux

Par cet appel à projets la MSA MPN cible les communes les plus rurales des quatre départements qu'elle couvre (carte des communes éligibles mpn.msa.fr/grandir-milieu-rural).

- Lorsqu'il s'agit de la création, de l'extension ou de l'amélioration d'un service, celui-ci devra être implanté sur une commune éligible ou commune « centre bourg » limitrophe de commune(s) éligible(s) et donc couvrant les besoins de leurs habitants.
- Lorsqu'il s'agit d'un projet d'animation, celui-ci devra couvrir une commune ou un groupement de communes éligibles.

Grandir en milieu rural - Appel à projets 2025

3. Les axes spécifiques et des thématiques ciblées

Par cet appel à projets, la MSA MPN peut intervenir sur deux axes spécifiques et des thématiques ciblées.

AXE 1 – Développer et améliorer l'offre de services dans les territoires les plus ruraux

Que ce soit pour l'investissement ou le fonctionnement, il s'agit de soutenir :

- la création de services voire leur extension,
- l'adaptation, voire l'amélioration qualitative de services existants par la prise en compte du handicap, de l'accessibilité, de la mobilité ou encore du numérique.

AXE 2 – Dynamiser les territoires les plus ruraux* en soutenant des projets d'animation

Il s'agit de soutenir des projets d'animation intervenant sur des thématiques prioritaires repérées par la MSA MPN et ses partenaires institutionnels :

- la prévention santé,
- la citoyenneté,
- le renforcement des solidarités entre générations,
- le numérique,
- la mobilité,
- l'accès à la culture,
- l'environnement et la transition écologique.

* cf cartographie

4. Le soutien financier de la MSA

En premier lieu, et dans tous les cas :

- tout projet éligible doit nécessairement avoir un coût minimum de 3 000 €, et la demande de subvention à la MSA doit être supérieure ou égale à 1 000 €.
- le cumul des financements accordés par la MSA MPN et les autres partenaires (CAF, Conseil départemental, collectivités locales...) ne devra pas dépasser le seuil de 80 % du coût du projet pour une collectivité ou 90 % pour une association (hors valorisation du bénévolat et des contributions volontaires en nature).

Au-delà de ces modalités, le montant de l'enveloppe dédiée peut amener la MSA MPN à prioriser ses interventions financières.

La subvention est notifiée selon un rapport (un pourcentage) entre coût global prévisionnel et montant de la subvention. Si le coût global du projet est inférieur au coût global prévisionnel, la MSA Midi-Pyrénées Nord se réserve le droit d'ajuster le montant de la subvention selon ce pourcentage.

Grandir en milieu rural - Appel à projets 2025

5. Dossier de candidature

Les projets doivent être adressés à la MSA MPN par mail à l'adresse assafc.blf@mpn.msa.fr via la plateforme France Transfert : <https://francetransfert.numerique.gouv.fr/upload>

En cas de non réception d'un mail de confirmation de réception, veuillez contacter l'action sanitaire et sociale au 05 63 21 61 39.

En 2025, deux commissions d'étude des demandes :

- Date limite de dépôt des dossiers : **11 avril - Jury : 19 mai**
- Date limite de dépôt des dossiers : **12 septembre - Jury : 3 novembre**

Le dossier doit être constitué de pièces justificatives.

► Pour une association

- le formulaire de demande de subvention MSA MPN complété, daté et signé
 - téléchargeable à l'adresse suivante : <https://mpn.msa.fr/grandir-milieu-rural>
- les statuts,
- la composition du Conseil d'administration,
- l'extrait de la déclaration au J.O.,
- un relevé d'identité bancaire ou postale comportant les codes IBAN et BIC,
- les derniers comptes annuels approuvés,
- le rapport d'activité de l'année N-1.

► Pour une collectivité locale (commune ou intercommunalité) :

- le formulaire de demande de subvention MSA MPN complété, daté et signé
 - téléchargeable à l'adresse suivante : <https://mpn.msa.fr/grandir-milieu-rural>